

NOTE DE PRESENTATION
COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL

St Paul et Valmalle est une commune de 1362 habitants (sources INSEE / population légale au 1^{er} janvier 2024). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'année 2024 a été marquée, comme 2023, par les conséquences d'un climat international tendu. L'augmentation du coût des matières premières et des dépenses liées à l'énergie a toutefois été limitée et son impact maîtrisé par une gestion plus rigoureuse au quotidien.

1/ EN FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2024, les recettes s'élèvent à un montant de 1.075.075,86 € et les dépenses à 939.461,49 € soit un excédent annuel de + 135.614,37 €.

Il convient d'y ajouter l'excédent de clôture de l'année 2023 d'un montant de + 543.298,21 € (aucune somme affectée à la section d'investissement).

On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2024, **un excédent de fonctionnement de 678.912,58 € à inscrire au budget 2025.**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractères générales (011) : 298.744,67 € (277.276,83 € en 2023)

- *Constituées des achats et variation des stocks (60)(dépenses d'eau, électricité...), des dépenses liées aux services extérieurs (61)(voiries, réseaux, maintenance, assurances...) et autres services extérieurs (62)(honoraires, frais de télécommunications...) :*
- o les dépenses réalisées sont globalement en dessous des prévisions budgétaires mais augmentent par rapport à l'an dernier en raison des éléments évoqués en introduction. A noter également que la location d'un préfabriqué utilisé comme 8^{ème} classe du groupe scolaire représente un coût annuel de 12.000 €.

Les charges de personnel (012) : 525.046,37 € (526.751,02 € en 2023)

- *Constituées des rémunérations au personnel titulaire et non titulaire, des charges patronales, cotisations aux caisses de retraite et autres...*
- o Les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions budgétaires. Par ailleurs, elles sont pratiquement identiques à celles de 2023. On note qu'elles se stabilisent et restent sensiblement identiques aux réalisations antérieures :
 - (6411) personnel titulaire : 252.000 € réalisé en 2022
261.000 € réalisé en 2023
267.000 € réalisé en 2024
 - (6413) personnel non titulaire : 82.000 € réalisé en 2022
84.000 € réalisé en 2023
74.000 € réalisé en 2024

Les charges de gestion courante (65) : 103.875,04 € (104.507,08 € en 2023)

- *Constituées des indemnités aux élus, des contributions aux organismes et des subventions aux associations...*
- o les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail. Elles sont elles aussi pratiquement similaires à celles réalisées en 2023.

Les charges financières (66) : 8.286,37 €

- Celles-ci restent stables par rapport aux années précédentes.

Des charges exceptionnelles : 2.549,04 €

Opérations d'ordre (cessions immobilières) : 960,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 7.602,46 € (19.792,71 € en 2023)

Produits des services (régie cantine/garderie....) : 109.262,83 € (99.520,53 € en 2023)

- En nette progression, ces produits dépassent les prévisions budgétaires. A noter que les recettes issues de la régie de cantine/garderie représentent un montant de 83.078,13 €.

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 760.372,07 € (745.485,80 € en 2023)

- Elles représentent près de 70 % des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter qu'en 2024 le Conseil municipal n'a pas voté d'augmentation d'impôts. La Commune a toutefois bénéficié de la revalorisation des bases fiscales de + 3,9 %.

Dotations, subventions, (dotations d'Etat : DGF...) : 170.132,79 € (162.213,95 € en 2023)

- Les montants des diverses dotations correspondent globalement aux prévisions budgétaires et restent stables.

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires) : 26.730,67 €.

Produits financiers, exceptionnels, autres : 975,04 € (opérations d'ordres : ventes de terrains).

2/ EN INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2024, les recettes s'élèvent à un montant de 251.903,37 € et les dépenses à 735.269,24 €, soit un déficit annuel de – 483.365,87 €.

Il convient d'y ajouter l'excédent de clôture de l'année 2023 d'un montant de + 411.392,95 €. On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2024, **un déficit d'investissement de -71.972,92 € à inscrire au budget 2025.**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 concernent celles liées aux travaux de création de la nouvelle cantine et d'extension du Groupe Scolaire pour un montant de 658.105,27 € TTC (compte 2131). L'année a été marquée également par de petits travaux d'aménagement divers (acquisition d'un nouveau défibrillateur positionné rue de l'Eglise / achat de 6 nouveaux bancs publics...) et d'équipements pour l'Ecole (alarme anti-intrusion attentat / portillon passerelle / jeux ...) pour un coût global de 33.262,72 € TTC (2158).

L'Ecole a bénéficié d'un nouvel ordinateur portable pour la classe 4 des PS de maternelle d'un montant de 1.321,54 € TTC (2183), mais aussi de nouveaux mobiliers d'un montant de 1.809,11 € TTC (2184). Enfin, le coût du capital des emprunts s'élève à 40.770,60 € (1641).

Restes A Réaliser (R.A.R.) sur le budget N+1 : 1.063.000 € concernant la poursuite des travaux d'extension du Groupe scolaire/nouvelle cantine.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2024 sont les suivantes :

- FCTVA (compte 10222) : 123.968,92 €
- Taxes d'Aménagement (compte 10223) : 35.715,79 €
- Affectation de résultat (virement du fonctionnement à l'investissement) : 0 €
- Subventions allouées aux travaux d'extension du Groupe Scolaire et de la nouvelle cantine :
 - Etat : 79.697,60 € (acomptes DETR 2023 et 2024)
 - Département : 11.561,06 € (acomptes FAIC 2022 et 2023)
- ventes de parcelles situés sur le chemin des Campas : 960,00 €.

Restes A Réaliser (R.A.R.) sur le budget N+1 : 1.181.700 € comprenant 481.700 € de subventions liées au financement des travaux d'extension du Groupe scolaire selon le détail suivant : subvention de l'Etat (260.300 € soldes des 2 DETR 2023/2024) du Département (156.400 €), de la Région (5.000 €) et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (60.000 €) ; mais aussi du prêt de 700.000 € signé avec la Caisse des Dépôts pour équilibrer cette opération.